

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 7263

présenté par

M. Descoeur, M. Brun, Mme Beauvais, Mme Meunier, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster,  
Mme Porte, M. Menuel, M. Jean-Claude Bouchet et Mme Dalloz

**ARTICLE 12**

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« environnemental »,

insérer le mot :

« préalable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification.

L'exposé des motifs de l'amendement de réécriture présenté par la Rapporteuse en commission précise clairement que le bilan environnemental est « préalable ».

Le présent amendement vise à intégrer cette précision dans le dispositif même de l'article, afin de clarifier les étapes en amont de la mise en place d'un dispositif de consigne du verre pour réemploi.